
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 décembre 2022 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30 et invite la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau à prendre la parole.

Madame Marceau invite les citoyens à un moment de recueillement à l'occasion du 6 décembre, *journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*. Elle ajoute que ses pensées vont aux familles et aux proches des femmes décédées à Polytechnique Montréal en 1989.

CA22 28 268

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 6 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Annonces du maire

Le maire d'arrondissement débute la séance en faisant le point sur les opérations liées aux travaux d'asphaltage sur le pont et en répondant aux principales interrogations des citoyens.

Il poursuit sur la question de la hausse des comptes de taxes foncières et explique les grandes lignes de cette augmentation. Puis, il remercie la ville centre pour le support financier octroyé à l'arrondissement.

Ensuite, il fait le point sur l'état d'avancement du projet de passerelle piétonnière et cycliste entre la ville de Laval et l'arrondissement. Il est d'avis que ce projet serait d'un grand bénéfice pour les citoyens de l'arrondissement conjugué avec une augmentation souhaitée de l'offre de service d'autobus au Complexe Sportif Saint-Raphaël et sur la montée de l'Église à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac.

À ce sujet, une rencontre a eu lieu avec le président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, monsieur Éric Alan Caldwell. Ce dossier sera à suivre l'an prochain.

Par la suite, il annonce que l'arrondissement a amassé une somme record de 19 867 \$ lors du tournoi de golf organisé au profit des organismes communautaires de l'arrondissement. Il remercie tous ceux qui ont participé de près ou de loin au succès de cet événement.

Par ailleurs, il informe les citoyens de l'abolition des frais de service de 36,00\$ qui étaient chargés aux organismes et associations qui avaient des membres résidant à l'extérieur de l'arrondissement. Une nouvelle tarification pour la location de salles entrera aussi en vigueur l'an prochain. Il invite les personnes intéressées à contacter la Direction des loisirs de l'arrondissement.

Il fait part du début des activités à la Maison des jeunes au mois de décembre. D'autres activités auront lieu en décembre, notamment un atelier de jeux de société est prévu à la salle Boileau du Centre socio-culturel et un atelier-conférence sur les jeux vidéo aura lieu à la Salle Wilson.

Concernant l'organisation de la guignolée 2022, les membres du conseil d'arrondissement et les employés remercient le Club Optimiste de L'Île-Bizard pour les fonds amassés. Pour ce qui est de l'édition 2023, les scouts souhaiteraient revenir à l'ancienne formule de cueillette de denrées dans les familles.

Il annonce également le retour du service d'aide au déneigement - la Brigade neige. Ce service est destiné aux aînés de 65 ans et plus et aux personnes à mobilité réduite et est assuré par le Groupe scout 2^e Saint-Raphél de L'Île-Bizard à partir du mois de novembre 2022 jusqu'au mois d'avril 2023. Les personnes intéressées sont invitées à transmettre un courriel à l'adresse suivante : brigade_neige@scouts-ib.org

Finalement, le maire rappelle certaines informations en lien avec la sécurité publique. Il invite les citoyens à contacter 514-630-1234 pour tout besoin en sécurité publique. Il rappelle l'interdiction de stationnement sur rue entre 1 h et 7 h du matin du 1^{er} décembre au 1^{er} avril et l'interdiction de stationnement pendant et après des chutes de neige.

Il termine en invitant les citoyens à consulter la page Facebook et le site internet de l'arrondissement pour être informé des diverses activités organisées pendant la période des fêtes et souhaite un joyeux temps des fêtes et une bonne année 2023 à tous les citoyens.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 50

Monsieur Serge Gagné

Travaux sur le pont durant l'hiver

Monsieur Rabhi

- Installation non conforme de fosses septiques près de sa propriété ;
- Coupe d'arbres et d'arbustes dénaturant l'écosystème

Monsieur François Robert

Projet de passerelle cycliste et piétonnière vers Laval – Le maire de Laval est-il favorable?

Monsieur Robert Samoszewski

Déneigements des résidences privées – Le conseil doit agir pour empêcher le dépôt du surplus de neige dans les rues

Monsieur Marc Séchéchal

Respect des règles d'interdiction de stationnement.

Fin : 20 h

10 - Période de questions des membres du conseil

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau s'inquiète des nombreuses pannes de courant dans les derniers mois, dans le secteur ouest de Sainte-Geneviève et dans l'ouest de L'Île-Bizard. Elle souligne que cette situation perturbe pour plusieurs heures toutes les activités du Cégep Gérald-Godin et celles de la salle Pauline-Julien. Elle demande si une démarche auprès d'Hydro-Québec est envisageable pour régler ce problème.

CA22 28 269

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 1er novembre 2022.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 1^{er} novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1229452030

CA22 28 270

Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte Geneviève.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 18 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1229452032

CA22 28 271

Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 37 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver les demandes de reconnaissance de 37 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1227593028

CA22 28 272

Déclaration arrondissement allié contre la violence conjugale

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2020, le Ministère de la sécurité publique a recensé 22 104 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU qu'en 2021, 26 femmes ont été victimes de féminicides;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont eu lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres, dont le *Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'île*, pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

DE proclamer l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève allié contre la violence conjugale;

QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève souligne l'apport du *Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'île* au soutien des femmes victimes de violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01

CA22 28 273

Approuver la convention entre Ville de Montréal - arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et PME MTL Ouest-de-l'Île pour l'année 2022 et octroyer une contribution financière au montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de l'organisme.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et PME MTL Ouest-de-l'Île pour l'année 2022 et d'octroyer une contribution financière au montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de l'organisme;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer la convention au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1227905047

CA22 28 274

Octroyer des subventions au montant maximum de 15 252\$ pour l'année 2023 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Le conseiller monsieur Alain Wilson déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'octroyer des subventions aux organismes œuvrant dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que recommandé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens pour l'année 2023;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.02 1227593027

CA22 28 275

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2023.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2023, lequel est joint au dossier décisionnel.

Les séances du conseil se tiennent à la salle multifonctionnelle située au 500, Montée de l'Église à L'Île-Bizard, à l'exception de la séance du mois de mars qui aura lieu à la résidence Vent de l'Ouest située au 4500, boulevard Jacques-Bizard, à Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229452024

CA22 28 276

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1229452031

CA22 28 277

Affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 49 198,15 \$, représentant les revenus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement qui a eu lieu le 14 octobre 2022. Autoriser une dépense de 32 120,84 \$ t.t.i. pour payer les dépenses en provenance des surplus de golf. Les profits pour l'année 2022 s'élèvent à 19 867,54 \$

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 49 198,15 \$, représentant les revenus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement qui a eu lieu le 14 octobre 2022.

Autoriser une dépense de 32 120,84 \$ taxes incluses pour payer les dépenses en provenance des surplus de golf.

Les profits pour l'année 2022 s'élèvent à 19 867,54 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1227593024

CA22 28 278

Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel pour l'année 2023 en accordant deux journées de gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De déroger à la grille de tarification et autoriser une gratuité à Héma-Québec pour l'utilisation de la salle Boileau du Centre socioculturel, dans le cadre de la collecte de sang du lundi 27 février et du mercredi 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1227593026

CA22 28 279

Accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2022, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à plusieurs partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. La répartition sera 1 500\$ pour On Rock, 1 500\$ Fonds d'aide de l'Ouest de l'île, 2 500\$ Le refuge des Femmes de l'ouest de l'île et 3 000 \$ Le Club Optimiste.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2022, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à plusieurs partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

La répartition sera la suivante:

On Rock	1500 \$
Fonds d'aide de l'Ouest de l'île	1500 \$
Le refuge des Femmes de l'ouest de l'île	2500 \$
Le Club Optimiste	3000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1227593029

CA22 28 280

Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires pour:

- 1- Le courrier des lutins, qui a eu lieu le dimanche 4 décembre 2022 sur le territoire de l'arrondissement.
- 2- Hiver-Bizard, le vendredi 3 février et le samedi 4 février 2023 aux parcs Eugène-Dostie et Robert-Sauvé.
- 3- Défi Hivernal, le dimanche 26 février 2023 sur la Montée de L'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1227593023

CA22 28 281

Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres de comités (CA28 0080).

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Stéphane Côté de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres des comités, numéro CA28 0080, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.02 1229606013

CA22 28 282

Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2023).

La secrétaire d'arrondissement fait état des changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement sur les tarifs de l'arrondissement, à la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} novembre 2022 par sa résolution CA22 28 260;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} novembre 2022 par sa résolution CA22 28 260;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2023) - Règlement numéro CA28 0079.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1222714013

CA22 28 283

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglas sur une enseigne commune sur pylône existant située au croisement du boulevard Jaques-Bizard et le boulevard Chevremont composé du lot 4 295 846 du cadastre du Québec.

La conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand déclare avoir un intérêt dans ce dossier, puisque Lettrage Roland est le fabricant de l'enseigne. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglas sur une enseigne commune sur pylône existant située au croisement du boulevard Jacques-Bizard et du boulevard Chevremont composé du lot 4 295 846 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.04 1229606012

CA22 28 284

Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De désigner le conseiller d'arrondissement monsieur Alain Wilson à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 7 décembre 2022 et le 14 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1229452033

CA22 28 285

Statuer sur le renouvellement du mandat au comité consultatif d'urbanisme des deux (2) conseillers d'arrondissement, du renouvellement du mandat de la présidence et le renouvellement du mandat de trois (3) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De nommer, au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, les membres suivants:

membres du conseil:

- Madame Danielle Myrand, dont la première année à titre de présidente du comité, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023;
- Madame Suzanne Marceau;

membres citoyens:

- Monsieur Jean-Pierre Tanguay;
- Monsieur Franck David;
- Monsieur Steve Bergeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1227905048

CA22 28 286

Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075).

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De nommer au comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence, pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, les membres suivants:

membre du conseil:

monsieur Alain Wilson à titre de président du comité;

membres citoyens:

- Madame Martine Blanchet
- Monsieur Pier-Luc Cauchon
- Monsieur Michel Wilson

De nommer, à titre de membre citoyen, monsieur Yves Ravacley pour un mandat de 1 an, soit du 9 mars 2023 au 9 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.03 1229413031

Dépôt de documents – OCTOBRE 2022

- Rapport mensuel - revenu ;
- Rapport budgétaire - sommaire ;
- Virements PDI;
- Virements – Budget de fonctionnement;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA22 28 287

Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseiller-ères d'arrondissement.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers.ères d'arrondissement, conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

Madame Suzanne Marceau, conseillère d'arrondissement pour le district de Sainte-Geneviève;
Madame Danielle Myrand, conseillère d'arrondissement pour le district de Pierre-Foretier;
Monsieur Richard Bélanger, conseiller d'arrondissement pour le district de Jacques-Bizard;
Monsieur Alain Wilson, conseiller d'arrondissement pour le district de Denis-Benjamin-Viger.

60.02 1229452034

CA22 28 288

Motion demandant à la Ville de Montréal une meilleure autonomie financière pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

ATTENDU QUE le taux d'inflation est évalué à près de 7% pour l'année 2022 après un taux de 3,8% en 2021, selon les données de Statistique Canada;

ATTENDU QUE l'indexation des transferts centraux a été de 1% en 2022 et de 2% en 2023, représentant respectivement 86 600 \$ et 177 000 \$;

ATTENDU QUE l'indexation budgétaire de la masse salariale (prévis) de l'arrondissement s'est élevée à 270 000 \$ en 2022 et à 529 800 \$ pour 2023;

ATTENDU QUE les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des infrastructures et des immobilisations augmentent lorsque ces dernières sont mal entretenues ou désuètes;

ATTENDU QUE la distribution entre les arrondissements pour le Plan décennal d'immobilisations (PDI) ne devrait pas être réalisée en fonction de programmes définis par la Ville-Centre, mais plutôt arrimée aux priorités des arrondissements, élaborée selon des critères objectifs et spécifiques tels que la vétusté des équipements et selon des indicateurs de besoins comme la population, la densité des ménages et la superficie;

ATTENDU QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève est incapable d'assurer les services de base sans créer de déficit;

ATTENDU QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a été obligé de recourir à l'utilisation d'une forte augmentation de sa taxe locale sur les services en 2022 et en 2023 afin de limiter son déficit sur son budget de fonctionnement de 2022 et 2023;

ATTENDU QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tout comme l'ensemble des arrondissements, doit pouvoir compter sur un financement adéquat afin d'assurer un niveau de service de base financé à sa juste valeur pour desservir sa population;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

Que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dépose une résolution au conseil municipal demandant à la Ville-Centre d'indexer automatiquement, à partir du budget 2023 et annuellement par la suite, les transferts centraux pour fin de dotation à la hauteur de l'inflation et en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) afin de respecter ainsi la hausse des conventions collectives négociées;

Que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève dépose une résolution au conseil municipal demandant à la Ville-Centre d'entamer une révision de la distribution du Plan décennal d'immobilisations entre les arrondissements et la Ville-Centre afin de favoriser leur autonomie financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA22 28 289

Levée de la séance

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 décembre 2022, à 20 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Stéphane CÔTÉ
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2023.